

---

**Destinataires :** Médecins, prescripteurs, infirmiers, infirmières et professionnels de la santé utilisateurs des laboratoires Optilab de l'Hôpital de Verdun et de l'Hôpital Notre-Dame (CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal)

**Date :** 4 novembre 2024

**Objet :** Demandes verbales d'ajouts d'analyses de laboratoire

---

Madame, Monsieur, Docteur, Docteur,

Nous désirons faire un rappel sur la bonne marche à suivre en ce qui concerne les demandes verbales d'ajouts d'analyses. Selon la Loi médicale, chapitre M-9, r. 25.1 (*Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin*, section III), un prescripteur peut contacter le laboratoire pour demander un ajout d'analyse(s) sur des spécimens qui sont déjà reçus au laboratoire. Ces ajouts seront évidemment effectués si la stabilité de l'analyse permet un tel ajout.

Si le prescripteur demande à un intermédiaire professionnel (ex. : une infirmière) de communiquer avec le laboratoire pour demander cet ajout, il est alors **exigé** par la Loi que soit acheminé au laboratoire une copie de l'ordonnance (ajout d'analyse). Cette ordonnance peut être consignée par le prescripteur ou l'intermédiaire professionnel. Le laboratoire doit recevoir cette copie dans un délai de **deux heures** suivant la demande verbale faite par un intermédiaire, sans quoi la demande sera rejetée.

De plus, veuillez noter que nous n'acceptons pas les ajouts d'analyses par l'envoi d'étiquettes imprimées dans les unités de soins sur des spécimens déjà prélevés. Ces demandes seront automatiquement rejetées. Les seules façons de procéder à un ajout sont donc :

- Par voie d'ordonnance verbale d'ajout d'analyse(s);
- Par l'envoi d'une ordonnance (demande d'ajout d'analyse(s)) écrite.

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de tenter de limiter ces ajouts verbaux, qui ralentissent considérablement l'efficacité des laboratoires. En ce sens, les demandes d'ajouts ne devraient pas constituer une pratique réflexe régulière mais bien une situation d'exception.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre collaboration.



**Dr Alexandre Benoit**  
Biochimiste clinique  
Chef de service de biochimie CCSMTL  
Grappe OPTILAB Montréal-CHUM  
Téléphone : 514-362-1000 (62235)



**Nina Elias**  
Coordonnatrice administrative  
CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et ICM  
Grappe OPTILAB Montréal-CHUM  
Téléphone : 514-622-2052